Département de la Nature et des Forêts

RW/933/2026/3250/18165/7

Lot 7

Les plages de semis sont à préserver. Les arbres d'avenir cerclés à la couleur sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place. Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés. N2000 : En peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06. Les bois de plus de 100 cm de circonférence portant une seule flache surmontée d'un chiffre romain tracé à la griffe sur deux faces opposées ("bois marchands") ne font pas partie de la vente.

Nombre d'arbres total	4	--
Volume grumes	7,653	m³
Volume houppiers	5,000	m³
Volume total	12,653	m³
Cube moyen	1 913	dm³
Circonférence moyenne	165,000	cm
Surface de coupe	17,750	ha
Contact	PECHEUR Jean, 0477 78 13 70	--
Triage	Triage De Wibrin	--
Propriétaire	Houffalize Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	RONDE FANGE - cpe 6	--
Vente	Commune de HOUFFALIZE Mardi 17 novembre 2026 à 19:00 Salle du Conseil Communal	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Hêtre Amélioration Chauffage Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
135	1	
145	1	2,845
185	1	
195	1	4,808
Total grumes	**4**	**7,653**
Houppiers/Taillis	-	**5,000**